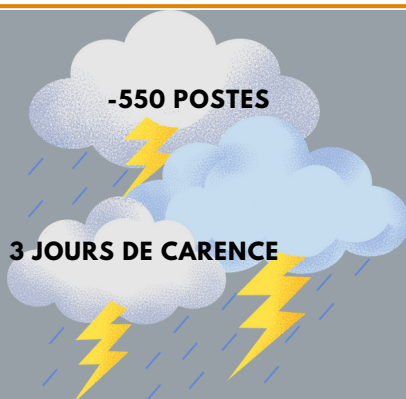
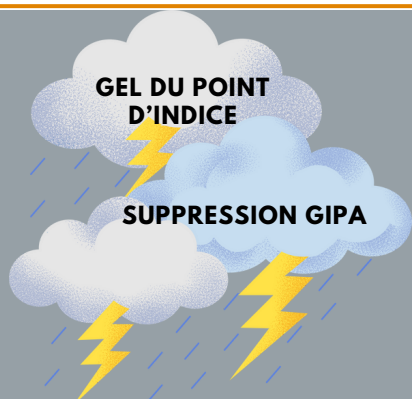
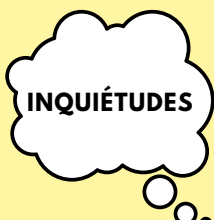


Lettre mensuelle d'information de novembre 2024 de la CGT FINANCES PUBLIQUES 41



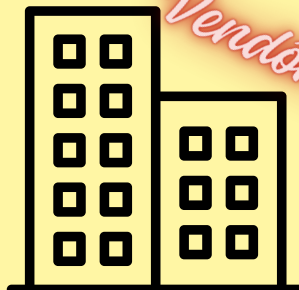
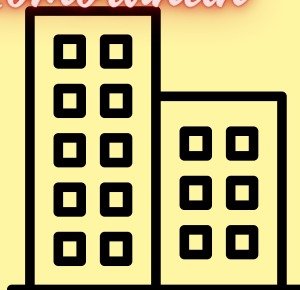
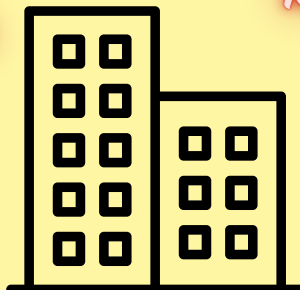
La DGFIP vue par la DGFIP



Blois

Romorantin

Vendôme



AGENDA

5 - 7 - 18 novembre :
Visites des services de
Vendôme, Romorantin
et Blois

Le 3 décembre :
Assemblée générale

**Salaires,
retraites,
services publics,**

**le 5
décembre**

**Toutes et tous en
grève et dans la
rue !**

10h30 à Vendôme, place
de la Liberté

14h30 à Blois, devant
l'hôpital

**Ensemble,
gagnons le meilleur !**

Le ministre de la Fonction Publique s'attaque aux services publics, à notre santé et à notre pouvoir d'achat !

Pour économiser cinq milliards d'euros sur le volet "dépenses" du budget 2025, le gouvernement via son ministre de la Fonction Publique a trouvé la solution : faire les poches des fonctionnaires. Après avoir annoncé la reprise des suppressions d'emplois (- 529 au total mais 730 dans le réseau), la suppression de la Garantie Indemnitaire de Pouvoir d'Achat (GIPA) qui allait concerner un tiers des agents en 2024, il s'attaque à leur santé avec l'instauration de 3 jours de carence !

Fonctionnaire Bashing !

Depuis sa nomination, le ministre Kasbarian critique continuellement les agents publics, les qualifiant de privilégiés et de fainéants. Il semble ignorer l'importance des services publics et ignore notre volonté de servir l'intérêt général. Ses éloges à Elon Musk, connu pour vouloir réduire le budget des administrations et affaiblir l'État, montrent une fois de plus son mépris pour nous

Selon le ministre Kasbarian, nous serions responsables de nos absences pour cause de maladie. Pour lutter contre cet absentéisme, il propose d'augmenter à trois le nombre de jours de carence et de réduire de 10 % notre indemnisation lors des arrêts maladie !

Le gouvernement avance une mesure d'égalité entre les salariés du privé et du public... Sans aucune prise en compte que 70 % des salariés du privé se voient prendre en charge ces jours de carence... Il est bien question d'un alignement sur les 30 % des salariés du privé les plus précaires...

La DGAFP démontre que les chiffres avancés par le ministre sont faux !

Dans un rapport du 15 novembre 2024, la DGFAP va à l'encontre des chiffres donnés par le ministre Kasbarian pour justifier ses mesures. Ce rapport révèle que, dans la fonction publique d'État (FPE), les fonctionnaires se sont moins absentés en 2023 pour raison de santé que dans le secteur privé (8,4 jours contre 10,3) et que, sur l'ensemble de la fonction publique, ils se sont absentés 12 jours en moyenne, soit 1,7 jours de plus que les salariés du privé. Le rapport montre que, si les agents publics sont légèrement plus « absents » pour raison de santé que les salariés du privé, c'est parce qu'ils exercent des métiers à forte pénibilité, parce que les agents sont plus âgés et que la proportion de femmes, dont chacun sait qu'elles sont plus exposées aux risques sanitaires, y est plus élevée ! Il s'agit donc d'une inégalité supplémentaire.

Des attaques sur notre santé mais aussi sur notre pouvoir d'achat :

Les conséquences de ces régressions seront sans appel sur notre santé et notre porte-monnaie. En effet, selon les calculs effectués par nos organisations syndicales, ce sera minimum 200 euros de moins si vous vous arrêtez à minima 3 jours. Cette perte conséquente de salaire, jamais vue ces trente dernières années, poussera les collègues malades à se rendre sur leur lieu de travail au détriment de leur santé, quitte à contaminer leurs collègues. Il est inadmissible d'être discriminé, y compris pour raison de santé.

Alors que le rapport de la DGAFP pointe également une baisse de rémunération entre 2021 et 2022, en euros constants, de 1,4 % (2,3 % dans la FPE) toujours par mesure d'économie, le ministre a décidé de supprimer la GIPA en 2024, dont près de 26 000 agentes et agents de la DGFIP majoritairement de catégorie B et C ont bénéficié en 2023. Il annonce que 2025 sera aussi une année blanche pour la revalorisation de la valeur du point d'indice.

Jour de carence : une sanction injuste qui pénalise encore plus les agents publics !

L'existence d'un jour de carence est une mesure injuste qui prive les agents publics d'une journée de rémunération en cas de maladie, cela représente une pénalité choquante dont la CGT revendique l'abrogation.

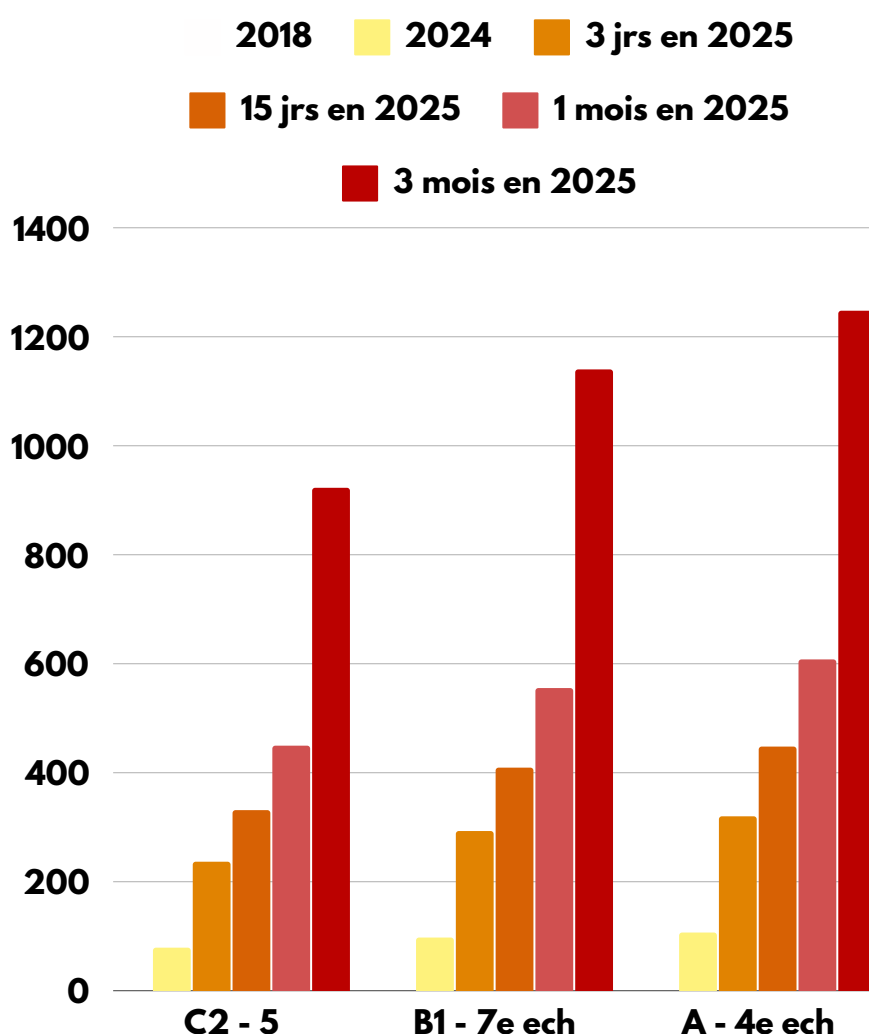
Le gouvernement Barnier a décidé d'aggraver encore les pertes subies par les personnels en cas d'arrêt maladie :

- en ajoutant 2 jours de carence
- en abaissant de 100 % à 90 % la prise en charge par l'employeur public du traitement des 3 premiers mois de maladie ordinaire.
- Pour prendre la mesure de cette injustice, la CGT Fonction publique met à disposition un calculateur dédié permettant d'évaluer la perte de salaire que ces mesures imposent aux personnels.

<https://carence.cgtfonctionpublique.fr/>

Comme si être malade ne suffisait pas, voici la sanction envisagée par le Gouvernement dès le 1^{er} janvier 2025 :

Evolution de la perte de traitement entre 2018 et 2025 selon le nombre de jours d'arrêt maladie



En moyenne
250-300 €
le Covid

Environ
500€
la grippe

Autour de
1000 €
la jambe
cassée

LA DG SABORDE LES SIP !

Depuis plusieurs jours, tous les accueils et les SIP sont assaillis par des contribuables ayant reçu des taxes (Taxes sur les locaux vacants - TLV - ou TH secondaires) émises à tort. Beaucoup le vivent d'autant plus mal qu'ils ont subi le même désagrément à l'automne dernier.

Nos collègues à l'accueil des SIP déjà très éprouvés depuis fin août n'en peuvent plus !

Comment en sommes-nous arrivés là ?

La mise en place trop rapide de GMBI et de tout ce qui va avec n'a pas fini de rendre dingues des milliers de collègues dans les SIP, mais aussi dans tous les autres services impactés (sphère foncière, SIE, centres de contact, etc.).

Pourtant toutes les organisations syndicales, et la CGT Finances Publiques en particulier, avaient alerté la direction générale (DG) dès le groupe de travail « avenir des SIP » du 17 février 2023 que la mise en place d'outils et de procédures dans la précipitation tournerait inmanquablement au fiasco...

Certains cégétistes (forcément malveillants et outranciers envers les projets de la DG !) ont même prédit que le bazar potentiellement généré par cette « modernisation » pourrait durer au-delà de 2023.

Malheureusement ces Cassandre avaient raison : les « corrections » attendues par le réseau sont pour la seconde émission de taxes consécutives manifestement insuffisantes !!!



Incompétence ou sabotage ?

Si autant de collègues ne vivaient pas aussi mal cet « accident industriel » qui se prolonge, nous leur dirions de prendre une heure pour se détendre en se plongeant dans la lecture du « Bilan de l'organisation de l'accueil des usagers pendant la campagne déclarative 2024 » publié le 14 novembre sur Ulysse. Ils découvriraient en première page : Caractéristique de cette campagne : une campagne qui s'est bien déroulée avec des flux maîtrisés par les services.

Les grosses galères qu'elles et ils ont vécues sont pudiquement qualifiées d'« irritants » et jamais n'est vraiment souligné au prix de quels efforts les agents ont rempli leurs missions. Combien de collègues finissent exténués et fragilisés en fin de campagne déclarative et aujourd'hui en fin de campagne des avis ?

Certes à la DG les contribuables ne sont pas reçus, des fenêtres de Bercy les files d'attente des SIP pleines de contribuables désespérés et/ou en colère sont invisibles, mais les organisations syndicales et les médias ont amplement relaté tout ce bazar depuis un an et demi...

Alors que la DG ne cesse de nous bassiner avec l'image de la DGFIP, se lamente sur son attractivité perdue, qu'elle mette enfin les moyens humains et matériels pour faire cesser ce désordre.

Au moment où le gouvernement stigmatise les fonctionnaires, qu'il s'apprête à nous punir en continuant à bloquer nos salaires, en supprimant la GIPA et enfin, suprême infamie, en rackettant les agents malades, nous devons faire front ensemble !

Partout où le travail est devenu intenable, parlons-nous, faisons valoir nos droits et exerçons notre droit d'alerte ou de retrait !

Plus d'informations sur
notre site internet :

